Montauban (82) : Hicham fonce sur les policiers

07/03/2017 à 22h00

Extrait de sa cellule où il est incarcéré depuis six semaines en détention préventive, Hicham D., 34 ans, qui était poursuivi pour une kyrielle de délits commis dans la nuit du 28 janvier devant la discothèque le Why not, à Montauban, a écopé d'un lourd verdict à 4 ans dont 2 ans assorti d'un sursis.

Ce "bon père de famille" comme le décrivait son avocate Me Imane Krimi-Chabab, avait, à la sortie de cet établissement de nuit, reculé dans un fourgon de police et fonçait contre un fonctionnaire qui lui faisait face.

Pour le stopper, deux polciiers avaient fait usage à dix reprises de leur arme de service. Très tendus entre le magistrat du ministère public (Mathias MArchand) et l'avocate de la défense, les débats auront occupé une bonne partie de cette audience du tribunal correctionnel.

Le 28 janvier dernier devant la discothèque le Why not, située en zone Nord, ce Montalbanais de 34 ans, percutait un fourgon de policiers. Il essuyait peu après une dizaine de tirs des fonctionnaires du commissariat venus sur place pour calmer une rixe alors que le chauffard fonçait sur eux.

Une scène que les caméras de vidéosurveillance de la discothèque avaient filmée. Faisant l'objet d'une procédure en comparution immédiate, le prévenu via son avocate Me Imane Krimi-Chabab, avait demandé le report du jugement pour préparer au mieux sa défense.

L'avocate montalbanaise avait réclamé un complément d'information avec notamment la saisie des autres

enregistrements de vidéosurveillance des enseignes autour de la boîte de nuit.

La Dépêche